



Published on *Douanes sénégalaises* (<http://www.douanes.sn>)

[Accueil](#) > [Les régimes économiques et particuliers](#) > Conclusion

Conclusion

Il convient tout d'abord de préciser que l'Administration des Douanes sénégalaises n'est pas habilitée à accorder des exonérations.

En l'espèce, sa mission se limite à l'exécution des décisions des Autorités compétentes et à une bonne application des lois et règlements qui organisent le régime des franchises.

Pour éviter les difficultés relatives aux longs séjours des marchandises, dans le port par exemple, et aux frais y afférents, il est conseillé aux usagers du service, surtout ceux qui doivent solliciter des décisions du Ministre de l'Economie et des Finances de s'y prendre à temps :

- en s'adressant à leur Ministre de tutelle avec tous les documents requis ;
 - en sollicitant au préalable le visa de la Direction de la Pharmacie sur l'inventaire ou la facture pro forma si les dons renferment des médicaments.
-